

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° I-2084

présenté par

Mme Vainqueur-Christophe, Mme Bareigts, Mme Manin, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, M. Pupponi, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, Mme Pau-Langevin, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, M. Vallaud et Mme Victory

-----

**ARTICLE 4**

À la fin de l'alinéa 6, substituer à l'année :

« 2019 »

l'année :

« 2020 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli du groupe Socialistes et apparentés repousse d'une année la date d'entrée en vigueur de l'article 4, qui diminue le plafond de la réduction d'impôt sur le revenu dans les départements et régions d'outre-mer.

La décision consistant à réduire l'abattement fiscal dont bénéficient les contribuables des départements, régions et collectivités d'outre-mer est inacceptable et injuste.

Cet abattement a été instauré pour compenser des écarts de prix toujours très importants entre l'hexagone et les territoires concernés. Malgré les lois votées sous le précédent quinquennat, notamment la loi sur la vie chère de 2012, les Martiniquais continuent par exemple de payer leur alimentation jusqu'à 38 % plus chère que dans l'Hexagone.

Parallèlement, les niveaux d'investissement public consacrés aux outre-mer sont nettement inférieurs que dans l'Hexagone : en moyenne, pour 12 000 Euros investis par habitant de l'hexagone, seuls 9000 sont investis en outre-mer. Pourtant, le taux de chômage est en Martinique deux fois plus élevé que dans l'hexagone tandis que le PIB reste inférieur à 80 % de la moyenne européenne et inférieur de 31 % au PIB français.

Dans ce contexte, la suppression de l'abattement aura de lourdes conséquences. Il impactera de nombreux foyers bien au-delà des ménages les plus privilégiés. Au total, 48 000 foyers devront payer en moyenne 1500 euros de plus chaque année. Un couple avec enfant touchant 65 000 Euros de revenus annuels verra par exemple son impôt augmenter de 800 euros. Si l'on ramène le pouvoir d'achat des habitants des outre-mer au coût de la vie, l'impact est donc très loin d'être négligeable. La disposition va également impacter de nombreux professionnels et réduire au total la capacité de consommation et d'investissement de ces professionnels et de nombreux foyers.